



AIDES APORTEES PAR L'ASSOCIATION

→ **Organisation de réunions et conférences sur l'orientation professionnelle et les métiers :** l'association propose les personnes et les thèmes ou répond aux demandes exprimées par les élèves et leurs professeurs.

→ **Organisation de conférences culturelles prononcées par des anciens élèves qui font part de leurs recherches et de leur expérience.**

→ **Conseils et appuis lors des débuts professionnels :** les ancien(ne)s élèves travaillent dans des secteurs professionnels et géographiques variés ; ils sont à même de donner des informations utiles, de partager leur expérience, de dispenser des conseils, d'assurer un tutorat, de tisser des liens pour faciliter l'intégration professionnelle et la réussite de leurs jeunes camarades.

→ **Attribution d'aides et de bourses :**

*** Aides prélevées sur ses fonds propres et destinées :**

Soit collectivement à des associations scolaires et à des activités éducatives (association sportive, concerts, chorale, club théâtre, déplacements culturels dans le cadre des enseignements, activités du centre de documentation et d'information, de la Maison des Lycéens, etc.)

Soit directement aux élèves à titre individuel (participation aux frais d'inscription aux classes préparatoires, aux frais de concours multiples à l'issue de la classe préparatoire du lycée, etc.)

*** Bourses dites « André Herrmann » :** le donateur, ancien élève du Lycée Jacques Amyot et membre actif de l'association, a créé à la fin de 1987 une fondation aux Etats-Unis dont l'association des anciens élèves a été rendue bénéficiaire. Les intérêts annuels produits par cette fondation permettent de financer des bourses destinées à faciliter la poursuite d'études supérieures dans tout pays étranger. Les candidats doivent répondre impérativement aux conditions suivantes :

- être ancien(ne) élève du lycée et être membre de l'association depuis la sortie du lycée,
- avoir atteint un niveau d'études supérieures de fin de maîtrise ou de diplôme d'ingénieur,
- présenter un projet sérieux d'études supérieures ou de formation dans un pays étranger,
- la bourse accordée doit être considérée comme un complément de ressources ; en conséquence le (la) bénéficiaire doit obligatoirement être doté(e) d'une bourse principale (État, Europe, Entreprise) et de ressources propres,
- la demande, accompagnée des justificatifs indispensables, doit être adressée au président de l'association de 3 à 6 mois à l'avance (les candidatures sont examinées en septembre-octobre, janvier, mars-avril et juin).

Association fondée en 1848, reconnue d'utilité publique par décret du 7 mars 1878

Président	: Jean-Claude LEGRAS	6 rue Paul Cabet	21000 DIJON	Tél. : 03 80 63 95 27
Vice-Président	: Jean-Guy BEGUE	10 rue des Senons	89000 AUXERRE	Tél. : 03 86 52 32 15
Secrétaire	: Georges HAREND	28 rue de la Princesse	78430 LOUVECIENNES	Tél. : 01 39 18 37 85
Trésorière	: Béatrice LEGAT	35 rue des Fauvettes	89000 LABORDE	Tél. : 03 86 48 23 75